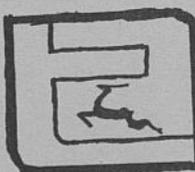


COMITE d' INFORMATION et de DEFENSE des VICTIMES de la REPRESSION en TUNISIE

CLASS Y CLASSE	SEAT [] SIÈGE	DESTINATION [] DESTINATION
FLIGHT 2704 VOL	GATE 10 PORTE	PASSENGERS [] PASSAGER

Handwritten signature: Boule

**CARTE D'ACCÈS A BORD
BOARDING PASS**



الخطوط الجوية التونسية
TUNIS AIR

Les discours des membres du Gouvernement Tunisien profèrent de "Liberté, démocratie, bien-être et justice", mais leurs actes attestent le contraire.

L'illustration ci-contre montre en fait une des actions anti-démocratiques visant à étouffer la réalité sur le dernier procès.

Cette pratique de réfouler les observateurs internationaux est devenue la règle.

Numéro Double
Octobre-Novembre 1975
N° 18 Prix: 2,50 F.

Adresse: J. GATTEGNO
B.P. 397
75025 Paris Cedex 01
CCP La Source: 33-34906

SOMMAIRE

- Editorial
- Informations :
 - sur les prisonniers politiques
 - sur les luttes ouvrières
 - sur les luttes de la jeunesse
- Communiqué
- Démenti
- Conférence de presse
 - Rapport de Mre Martinet
 - Rapport de Mre Baudouin
 - Intervention de Mre Darmon
(Amnesty Internationale)
- Extraits de la déclaration de notre comité à l'occasion
de la visite de Giscard d'Estaing en Tunisie
- a propos de l'expulsion de Béchir Arfaoui ;

UN MUR DE SILENCE QUI NE RESISTE PLUS AUX MENSONGES ET QUI S'ECROULE JOUR APRES JOUR -

ET UN PEUPLE DE MOINS EN MOINS PASSIF QUI LUTTE CONTRE LA TYRANNIE DESTOURIENNE -

En effet le gouvernement réactionnaire destourien s'est employé de toutes ses forces au fil de ces dernières années à renforcer le mur de silence qu'il a dressé autour de la réalité de misère de la quasi majorité du peuple tunisien et de répression économique, culturelle, idéologique et policière. N'a-t-on pas vu fleurir ces derniers temps plus d'une dizaine de journaux et de magazines dont le seul rôle très souvent complémentaire est de fourvoyer le peuple, la jeunesse en particulier de ses propres buts et de leur offrir un semblant de "dialogue" autour des problèmes qui n'arrive plus à cacher ou à mystifier. "Dialogue" qui, s'il avance parfois d'un pas vers la vérité c'est pour reculer immédiatement plus profondément encore vers l'obscurantisme le plus irritant (ex: série d'articles sur le marxisme et la religion islamique). "Dialogue" aussi qui tente, sans succès de cacher à l'opinion internationale le vrai visage du régime destourien. Ce dernier n'a cessé de s'efforcer de comparaître dans sa veste de démocrate libéral pour mieux tromper sur son caractère répressif, antinational et antipopulaire. En fait il n'a rien à envier au régime fasciste du Chah, avec qui il serre les liens de plus en plus et sur qui il compte dernièrement pour sortir de sa crise économique - au régime fasciste d'Espagne qu'il cautionne sans pudeur pour ses assassinats commis contre les militants révolutionnaires et patriotes - au régime féodal et comprador de Hassan II, avec qui il s'allie pour mieux servir l'impérialisme et le néocolonialisme et nuire à l'indépendance de l'Algérie voisine dans son développement national après tant de souffrances et au prix de longues et de dures luttes contre le colonialisme français.

Toutefois, et malgré les campagnes répressive planifiées, investissant tout le territoire et couvrant des lois entières, malgré les arrestations qui en découlèrent et les intimidations; en dépit aussi de tous les procès préfabriqués qu'il n'a cessé se cofectionner durant toutes ces années contre des militants révolutionnaires et patriotes, démocrates tunisiens et en dépit de tous les appels à la "conciliation nationale", à la "paix sociale", à la "sécurité des citoyens", à la "grève, coup de poignard à l'économie nationale", et enfin au "contrat de progrès sociale", le régime n'a pas pu réduire au silence les prisonniers politiques et leurs familles, ni endiguer le flot des luttes populaires pour les augmentations salariales-le statut de travailleur dans les usines-les libertés démocratiques, syndicales et politiques.

Les luttes que nous relatons dans ce numéro, sont là pour démentir le gouvernement destourien qui ose déclarer à l'envoyé du journal "le Monde" lors du voyage de Giscard, par la bouche de son "chef suprême" l'absence de grève en Tunisie et l'"harmonie" de la société tunisienne qui se tient selon lui à l'écart de la lutte de classes.

De même les témoignages recueillis au cours de la conférence
presque que nous avons organisée à Paris à la veille du procès sont
aussi là pour assurer que les tentatives du gouvernement de tenir
un mur de silence très compact de ces luttes ont d'ors et
déjà échoué et nous assistons de plus en plus à une nouvelle dis-
position de la presse internationale quant à sa façon de traiter
la réalité de notre pays.

Cette presse et cette opinion internationale rejette petit
à petit la mystification destourienne et timidement approchent de
mieux en mieux la réalité tunisienne; il incombe à l'ensemble du
mouvement démocratique tunisien et de façon consciente d'oeuvrer
unitairement pour l'accélération de ce processus bénéfique.

Dans cette optique même le Comité tente aujourd'hui de se
donner une composition politiquement plus large et plus démocrati-
que et une garantie plus crédible sur son travail.

I. - SUR LES PRISONNIERS POLITIQUESa) situation :

A la suite du dernier procès de septembre-octobre 1975, les prisonniers politiques ont été réparti dans diverses prisons afin de mieux briser leurs luttes en les divisant.

Mohamed Salah FLISS, Hamma HANNANI, Hmayed AYADA, Chérif FERJANI ont été transférés de TUNIS à KASSERINE le vendredi 21 novembre ; Fethi Bel Hadj YAHIA, Mohamed KILANI, Mohamed FTETI, Sadock Ben MJENNI ont été transférés le même jour de TUNIS au KEF. Le reste des 39 condamnés se trouvent à BORDJ ERROUMI depuis le 17 octobre mais restent isolés de leurs camarades condamnés au cours du procès d'Août 1974.

b) état de santé :

L'état de santé des détenus politiques est très critique étant donné le manque d'hygiène, la mauvaise nourriture, le froid et l'humidité. C'est ainsi que l'Administration des Prisons a dû isoler un grand nombre de détenus atteints de la thyphoïde et de vacciner les autres.

c) la lutte des prisonniers pour un statut de détenus politiques

1° Les grèves de la faim :

- une première grève a eu lieu les 22, 23 et 24 octobre à la Prison Civile de TUNIS pour réclamer le droit au rassemblement de tous les prisonniers pendant la promenade. Cette grève en a déclenché une autre au Bagne de Bordj Erroumi pour les mêmes revendications, réclamant en plus l'amélioration des conditions de détention et d'information. Cette grève faisait suite à une déclaration mensongère du directeur des Prisons de TUNISIE, dans laquelle il assurait que les prisonniers bénéficiaient de bonnes conditions d'information : journaux, revues, livres et même télévision.
- une seconde grève générale de la faim de tous les prisonniers politiques a eu lieu au début de novembre :
 - . à TUNIS (Prison Civile) du 1er au 20 novembre par les 8 prisonniers qui ont été transférés à KASSERINE ET AU KEF
 - . à la Manouba (la prison civile des femmes)
 - . au bagne de Bordj Erroumi : du 3 au 13 novembre par le groupe du procès d'août 75
du 6 au 10 novembre inclus les condamnés aux procès de juillet et de septembre 1975.

Leurs revendications sont les suivantes :

- regroupement de tous les détenus ;
- amélioration des conditions de détention ;
- droit de recevoir des nouvelles extérieures par les journaux, radio...
- statut de prisonnier politique

Cette grève n'a abouti qu'à quelques améliorations minimales telles que le droit à la promenade en commun au lieu de cellule après cellule.

d) action contre le retrait de grâce

Le 12 octobre 1975, les détenus politiques pour lesquels BOURGUIBA avait décidé de retirer la grâce qu'il avait prononcé 4 ans auparavant, concernant leurs condamnations en 1968, ont envoyé un recours devant le

Tribunal Administratif (qui a récemment été mis en place) afin d'obtenir l'annulation de cette décision. Leur emprisonnement est une séquestration arbitraire qui dure, pour certains, depuis deux ans.

Quels que soient les divers emprisonnements et condamnations que chacun d'entre eux a eu à subir par la suite, aucune loi ne permet au pouvoir Exécutif d'incarcérer des citoyens sans jugement, et la loi tunisienne ne comporte aucune disposition autorisant à reprendre l'application d'une peine ayant fait l'objet d'une mesure de grâce.

Ces détenus politiques demandent le droit à l'assistance judiciaire et l'annulation de l'ordre d'incarcération prononcé contre eux. C'est la première fois que dans la République Tunisienne une telle mesure est prise. Elle rappelle étrangement une période, qui semblait révolue, où l'emprisonnement des citoyens pouvait être le fait du Prince.

Ont renvoyé ce recours :

Noureddine BEN KHADER
 Gilbert NACCACHE
 Ahmed BEN OTHMAN RADDIAOUI
 Rachid BELMALOUNA
 Hachmei TROUDI
 Abdallah ROUISSI

e) La répression dans les prisons

Après le transfert des nouveaux prisonniers au Bagne de Bordj Erroumi (17/10/75), les gardiens ont voulu une fois de plus utiliser des mesures d'intimidation et, devant le refus des prisonniers de porter les vêtements pénitentiaires, 25 d'entre eux ont été descendus dans les caves, là-même où certains Youssefistes avaient trouvé la mort. Le caractère inhumain de l'incarcération dans ces caves est connu de tous les anciens prisonniers politiques pour y avoir séjourné longtemps. Dès l'instant où les autres détenus politiques incarcérés dans ce même bagne ont appris cette nouvelle, ils ont demandé à la Direction de faire immédiatement remonter leurs camarades, sinon ils déclencheraient une grève de la faim pour protester contre ces mesures arbitraires et répressives.

Devant cet ultimatum, l'administration pénitentiaire a reculé et a fait remonter les 25 prisonniers dès le lendemain. L'absence de statut de prisonniers politiques permet ainsi à l'Administration pénitentiaire de faire subir à tous les nouveaux prisonniers une série de vexations et d'intimidations dont les autres avaient déjà obtenu la suppression par une série de luttes et de grèves de la faim.

Par ailleurs, l'Administration empêche souvent les prisonniers de recevoir la visite de leur famille. C'est ainsi que cette mesure arbitraire a été prise à l'encontre de Neïf CHELLOUF qui s'est vu interdire la visite de sa soeur. (ils parlaient "politique").

Mais la répression de l'Administration ne s'arrête pas là : pendant les grèves de la faim, les barbouzes de l'Administration n'ont pas hésité à utiliser les moyens les plus barbares pour briser leur détermination à la poursuite de leurs luttes. Pour arriver à leurs fins, ils ont brutalisé tous les grévistes de la faim (surtout à la Prison Civile de TUNIS), les ont blessés au visage avant de les jeter dans les cachots.

BERGAOUI, Directeur des Prisons est -lui-même- venu prêter main forte aux gardiens répressifs en s'adressant aux prisonniers "Ça ne sert à rien d'employer la force, vous n'obtiendrez rien comme ça, venez à nous avec souplesse

ET alors il sera possible de satisfaire vos demandes". En partant, il a promis (comme toujours) d'étudier leurs revendications. La réponse ne s'est pas fait attendre : par un transfert des détenus dans plusieurs prisons.

Après la grève, BERGAOUI est revenu leur rendre visite. A leurs revendications, il a répondu "En ce qui concerne les journaux et votre rassemblement, on est en train d'étudier la question, mais pour la radio et la télévision, c'est absolument impossible".

f) La lutte des familles

Devant cette lutte, les familles manifestent, elles-aussi, une solidarité infaillible à leurs fils et à leurs proches. C'est ainsi qu'elles sont venues soutenir leurs grèves le 8/II/75 devant l'Administration des prisons. BERGAOUI refusa de les rencontrer ensemble et ne voulu les recevoir que séparément afin de pouvoir les humilier, mais elles ont refusé sa demande et sont revenues le lundi 10/II/75. BERGAOUI s'est alors enfermé dans son bureau et appelé les B.O.P (Brigade d'Ordre Public) -l'équivalent des C.R.S en FRANCE- qui les ont sorties de force de la salle d'attente. Les familles sont alors allées directement voir le Premier ministre pour porter plainte contre le Directeur des Prisons. Au Siège du "Conseil des Ministres" à la Kasbah, un membre du Cabinet les a reçues et leur demanda de rédiger une demande dans laquelle ils devaient expliquer les raisons pour lesquelles elles souhaitaient rencontrer le Premier Ministre. La lettre rédigée, il leur a promis de la remettre au Ministre, et qu'ils essaieraient de trouver une solution pour leurs fils et proches parents dans les 24 heures, afin qu'ils cessent leur grève. Mais, nous avons déjà vu à l'oeuvre les méthodes employées par l'administration pour "convaincre" les prisonniers d'arrêter leur grève. Il faut noter cependant que, cette fois-ci, les familles ont insisté pour rencontrer le Premier Ministre ou lui remettre leur lettre en main propre, d'autant plus que leur situation pendant les visites s'aggrave de plus en plus pour elles. En effet, ces visites se font dans une atmosphère d'oppression et de répression, surveillées par les gardiens aidés par les gardes nationaux. De plus, les visites pendant les fêtes nationales ou religieuses qui pouvaient rassembler tous les membres de la famille sont restreint s au père ou à la mère, la soeur, le mari ou la femme.

II - LES LUTTES OUVRIERES

1^o - Vendredi 26 septembre 1975, à la Société Tunisienne d'Edition, une grève d'une journée a eu lieu pour réclamer :

- le paiement de leur prime de fin d'année relative à la période (de Juin 73 à juillet 74 accordée par une circulaire gouvernementale en date du 4/II/73.
- le paiement des heures supplémentaires à un taux supérieur que celui des heures normales (jusque là, l'Administration paie les heures supplémentaires au taux normal)
- un statut du personnel et l'application du reclassement prévu depuis mai 1974.
- une assurance contre les accidents de travail.

Par cette grève, les ouvriers de la S.T.D voulaient protester contre le sous-paiement des Techniciens

2^o - Le 4 octobre 1975, grève des ouvriers de l'Hôtel HILTON, d'une journée pour réclamer une augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail. Les grévistes ont obtenu satisfaction.

3^e - Vendredi 24 octobre 1975, grève à l'usine de pâtes alimentaires de BEN TENFOUS pour réclamer une amélioration des conditions de travail, et un statut du personnel. Le patron de l'usine a appelé les BOP pour faire cesser cette grève déclenchée "sur le tas", mais les ouvriers ont menacé de brûler l'usine si les BOP attaquaient.

4^e - Vendredi 24 octobre 1975, grève des techniciens des PTT de la ligne téléphonique automatique pour protester contre la non-application du statut du personnel et pour réclamer une augmentation des salaires.

Au cours de cette journée d'action, il y a eu une petite manifestation qui s'est transformée en meeting dans le hall du Ministère des P.T.T rue Charles de Gaulle. Les grévistes ont bloqué toutes les issues du Ministère pour empêcher le Ministre des P.T.T. de quitter les lieux. Après avoir été empêché de s'enfuir par une petite porte, le Ministre a alors fait appel à la police qui l'a escorté jusqu'à la sortie dans une atmosphère d'hostilité.

5^e - 9 octobre 1975, grève à la Fonderie de Plomb de BERREBBI à MEGHRINE. Le nombre des ouvriers se monte à 17, répartis dans trois sections d'exploitation : extraction, transformation, communication. C'est dans le secteur transformation que la grève s'est déclenchée et a duré 19 jours. Celle-ci visait à l'obtention de

- l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. En effet, les ouvriers sont constamment exposés aux maladies résultant de la poussière de plomb, attaquant le système respiratoire et le sang. Il exige donc qu'un dispositif de protection sanitaire -absolument nécessaire- soit mis en place.

- l'augmentation des salaires

Réponse du patron : appel à la police pour encercler l'usine.

6^e - Fin octobre 1975, grève des ouvriers de l'entreprise Ali MHENNI à Bab el Fella (à côté des abattoirs) L'intervention de la Police -BOP- provoqua un affrontement et des blessés parmi les ouvriers et les policiers.

7^e - Fin octobre 1975 grève à l'usine de Javel pour l'amélioration des conditions de travail.

8^e - Fin octobre 1975 grève des ouvriers de l'Usine de textile, rue Abdellaziz Cheraïbi.

9^e - Début novembre 1975, tentative de grève à la Société Nationale des Transports (SNT) qui échoue après l'intervention de la police pour briser toute tentative.

10. - Première semaine de novembre et plus particulièrement les 2, 3 et 4 novembre, une grève des Taxis de TUNIS s'est déroulée pour réclamer :

- le droit d'utiliser des couloirs de bus, et d'augmenter le prix des courses ;
- la suppression des retraits de permis de conduire à l'encontre des chauffeurs de taxis qui grillent les feux rouges pour assurer le maximum de courses. L'augmentation du coût de la vie, de l'essence ne leur permet pas d'entretenir correctement leur véhicule -ce qui peut être très dangereux pour la sécurité des passagers-, et réduit de plus en plus leur marge bénéficiaire.

Cette grève a bien entendu été dénoncée par l'U.T.I.C.A. (CNPF français) et le Syndicat des propriétaires de taxis, de même que par le Gouvernement et la Municipalité. L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens quant à elle a dissous la section syndicale des chauffeurs de taxis. ... / ...

Le but caché est en fait la création d'une "entreprise de taxis",
 entre les mains du Pouvoir.

II° - La lutte des ouvriers et journalistes du Journal ES-SABAH,
 Le Temps, ES-SADAA

A la suite de la création d'une section syndicale jugée indésirable
 par le Directeur du Journal -M. Cheik ROUHOU-, une certaine agitation a secoué
 le journal provenant principalement des ouvriers de l'imprimerie, ce qui a
 entraîné une baisse du tirage -de 48 000 exemplaires à 22 000-, ainsi qu'une
 perturbation dans la distribution.

Devant la pression des ouvriers, réclamant également l'amélioration
 des conditions de travail et la prime de rendement et de promotion, la Direction
 s'est vue dans l'obligation de réintégrer les 3 délégués syndicaux licenciés
 auparavant. Il semblerait que l'UGTT ait soutenu les 3 délégués pour leur
 réintégration. Par ailleurs, les échos de cette lutte se sont répercutés bien
 au-delà du journal puisque M. Heidi NOUIRA, Premier Ministre, est intervenu
 auprès du DIRECTEUR pour qu'il réintègre les 3 ouvriers licenciés. Dans le même
 temps, le Gouvernement essayait de provoquer la continuation de la grève dans
 le seul but de pouvoir faire intervenir la police.

Le Directeur du Journal a de plus fait circuler une pétition dans les
 trois journaux Le Temps, Es-Sabah, Es-Sadad pour dénoncer l'action des grévistes.
 Un nombre très restreint du personnel d'ES-SABAH a signé la pétition et un
 rédacteur (parmi les nouveaux) qui refusait de signer s'est vu renvoyé de son
 poste.

La Direction du Journal a déposé l'affaire devant le Conseil de dis-
 cipline en présentant des documents falsifiés. Il semblerait que le personnel
 désire porter plainte devant le Tribunal pour usage de faux.

III - LES LUTES DE LA JEUNESSE (reproduction d'un communiqué d'information du CSP-U.G.E.T)

L'Université de TUNIS connaît ces derniers jours une situation des
 plus explosives ; les masses estudiantines sont en effet durement éprouvées
 par les difficultés matérielles particulièrement énormes cette année. Ceci a
 permis d'accentuer la colère des masses et d'augmenter leur combattivité et
 leur détermination a arraché des acquis du pouvoir qui, incapable de répondre
 à leurs aspirations profondes, cherche par tous les moyens à saper le mouvement,
 usant de toute forme de coercition pour sauver la face.

Mais ces problèmes matériels, qui tiennent aujourd'hui le premier rang
 des préoccupations du mouvement étudiant trouvent leurs origines dans une poli-
 tique générale appliquée par le pouvoir destourien et visant les larges masses
 populaires.

Le mouvement étudiant est conscient que la lutte qu'il mène pour ar-
 racher de force des améliorations matérielles doit être menée de pair avec la
 lutte pour la réalisation de ses mots d'ordre tant tactiques que stratégiques :
 pour un congrès extraordinaire représentatif et démocratique ; pour un syndicat
 démocratique, autonome représentatif et combattif.

La rentrée universitaire 75-76 s'est effectuée dans les conditions
 suivantes ;

- saturation des locaux universitaires : 13 000 étudiants pour une université conçue pour un nombre beaucoup plus inférieur ;
- la répartition des bourses et des indemnités (30 Dinars pour l'achat de fournitures) n'a touché qu'un nombre infime d'étudiants ;
- un nombre important d'étudiants se trouve systématiquement sans logement. Ceux qui ont "l'avantage" d'un logement vivent dans des conditions lamentables (plusieurs dans une même chambre, manque du confort le plus élémentaire : chauffage, armoires, douche...)
- insuffisance du nombre de Restaurants Universitaires et mauvaise qualité de la nourriture ;
- la sélection au niveau des inscriptions et des dérogations vient du fait que la politique de l'enseignement est soumise aux besoins de l'économie. C'est le "Projet" de réforme des structures de l'Université et la "Loi Cadre" au niveau de la Faculté de Médecine dont l'aspect principal est l'institutionnalisation de la sélection.
- la main-mise du Pouvoir sur notre syndicat par l'intermédiaire de ses pions (FITOURI et Cie) caractérisée par la tenue d'un congrès bidon à MONASTIR en août 1975.

Face à cette situation, les étudiants encadrés par les structures syndicales provisoires et par le C.U.P expriment leur refus de faire les frais de cette politique et luttent d'une manière consciente pour la réalisation de leurs revendications. Cette lutte s'est généralisée sur toute l'Université de TUNIS :

1) DANS LES FACULTES :

- fac. des Lettres : le 6/II/75, une Assemblée Générale (A.G.) a eu lieu sur les problèmes matériels. Un agent du Destour a pris la parole, a été démasqué et isolé. Le 13, une 2ème A.G. avait lieu sur les mêmes problèmes et le soutien à la lutte des prisonniers politiques (en grève de la faim depuis le I/II). Une motion de soutien a été approuvée et envoyée à l'Administration pénitentiaire. Au cours de cette réunion, un autre agent du Destour a été empêché de lire une motion au nom du Bureau des Etudiants fantôme (B.E)
- au campus universitaire, une A.G. a eu lieu le 17/II/75 pour débattre des mêmes problèmes que les A.G. précédentes.
- à l'I.N.I.T. une grève a été déclenchée pour protester contre les mesures sélectives (l'Administration a voulu imposer le remplacement des examens trimestriels par un examen de fin d'année.) Cette grève a duré 15 jours et l'Administration a reculé devant la détermination des étudiants qui ont exigé en même temps leur représentation au sein du conseil scientifique.
- à la faculté de médecine, une A.G. a eu lieu le 29/II/75 pour protester contre "la loi Cadre de réforme de l'enseignement Supérieur". Une grève roulante a été décidée à partir du 1/12/75.

2) DANS LES CITES UNIVERSITAIRES

De nombreuses A.G. ont eu lieu pour débattre des problèmes de logement et de résidence et notamment celle qui a été tenue à Bardo II le 17 novembre où les résidents encadrés par le C.U.P ont obliger le Directeur de la CITE à répondre à une motion qui lui avait été adressée lors d'une A.G. précédente. Les étudiants ont soutenu les revendications suivantes :

- élection de Comités de Résidents pour défendre les intérêts des étudiants;

- auprès de l'Administration,
- gestion des Cercles Universitaires par les étudiants eux-mêmes,
 - amélioration des conditions de logement,
 - abrogation de la mesure de contrôle à l'entrée des Cités Universitaires,
 - expulsion des surveillants-flics et abrogation de la loi de Mai 74 touchant l'immunité de l'Université,
 - élimination des salles de jeu et des machines à sous (baby-foot et flippers) et la mise sur pied de salles de lectures et de bibliothèques.

Ving-cinq chambres ont été obtenues.

SALYA est une Oukala située dans la Médina. Elle a été acquise par le pouvoir pour y loger des nouveaux bacheliers. Ceci a été fait sans que des réparations nécessaires et des aménagements indispensables y soient effectués. Un mouvement intense a eu lieu à la suite du décès d'un "Résident". La C.A. Fantôche a voulu intervenir pour récupérer ces résidents par l'intermédiaire d'un de ses agents qui s'est vu refoulé manu-militari et signifié que les résidents sont attachés à leurs structures syndicales provisoires, seules représentants légitimes des étudiants.

3) DANS LES RESTAU-U

Un boycott général de tous les restau-U à TUNIS a été décidé et appliqué le 14 novembre 1975. Des cercles de discussion ont été tenus à Bardo et à Ras-Tahia

Le 17/11, un boycott spontané a eu lieu suivie d'une marche, partant du Restau. U. Bouzaiane passant par Ibn Khaldoun pour aboutir jusqu'à l'Avenue Bourguiba. Un nombre considérable d'étudiants y a pris part. L'hymne patriotique y a été sauté.

Comarades, malgré les limites de ce communiqué, on peut constater que notre mouvement à TUNIS se caractérise par l'acuité des problèmes qu'affrontent les masses estudiantines, et leur détermination à lutter pour faire aboutir leurs revendications dans le cadre des structures syndicales provisoires. Cependant, ces mouvements ne nous confère pas le droit de dire que la spontanéité constitue l'aspect principal du mouvement étudiant cette année. La preuve nous est apportée par le fait que les étudiants oeuvrent actuellement pour isoler les structures fantôche du Pouvoir et à consolider les acquis du mouvement de Février 72.

Les structures syndicales provisoires et surtout le C.U.P conscients des tâches qu'imposent cette étape défensive que traverse le mouvement étudiant oeuvrent en vue de mobiliser les étudiants et de les regrouper autour de leurs revendications et en vue de réaliser un programme clair déservant l'étape actuelle et passant nécessairement par l'abrogation du projet de réforme et la dénonciation du soit disant 19e congrès et des structures fantômes en émanant.

INFORMATION DE DERNIERE HEURE...

Au Foyer des Etudiants à MUTUELLE VILLE, un rassemblement de 150 étudiants a eu lieu fin novembre devant la Maison de la Directrice obligeant celle-ci à les recevoir pour entendre leurs réclamations :

- élection d'un Comité des résidents au foyer
- un restaurant au Foyer et une cafétéria
- dénonciation de l'augmentation des prix.

A - EN TUNISIE

1^o Suite aux arrestations d'avril et mai 75 opérées dans le Sud-Tunisien contre plusieurs dizaines de personnes, soupçonnées d'appartenir au "Front Démocratique pour la Libération de la TUNISIE", un nouveau procès se prépare contre 24 militants retenus lors de cette vague d'arrestation. D'après le dossier du Juge d'instruction ils devaient faire sauter à la dynamite le Palais de Carthage où réside BOURGUIBA, les locaux de la Garde Nationale à GABES etc... Il semble que l'instruction touche à sa fin.

 :
 : MOBILISONS NOUS TOUS POUR DEMONCRER CE NOUVEAU PROCES D'OPINION
 : ET LES TORTURES SUBIES PAR CES DEMOCRATES ET PROGRESSISTES
 :
 :
 :-----

2^o Poursuite judiciaire actuellement engagées contre un avocat démocrate : Mohamed RAFAI. Il assistait un des accusés du "Front Démocratique pour la Libération de la TUNISIE". Il a été retenu contre lui, pendant l'instruction, des "termes offensants au Chef de l'Etat". Le Conseil de l'Ordre est solidaire avec lui.

3^o Le 27 novembre la Cour de Sûreté de l'Etat a une fois de plus condamné 4 personnes soupçonnés d'appartenir à l'organisation "El Amel TOUNSI". Ce procès fait suite au dernier procès qui s'est déroulé du 24 septembre au 4 octobre au cours duquel ces 4 personnes furent condamnées par contumace.

Malgré les tortures, les accusés ont réfuté les accusations à leur rencontre, qui ne sont fondées sur aucune preuve matérielle, et ont dénoncé ce procès d'opinion/ Les avocats ont plaidé non coupables puisqu'en fait, seules leurs opinions et leur désir d'exercer les libertés démocratiques selon l'article 8 de la Constitution sont en fait reprochés à ces inculpés.

Malgré cela la Cour d'appliquer les ordres reçus du Destour et du Gouvernement, faisant fi de tous les principes juridiques, et de prononcer de lourdes peines :

- Mohamed KAMARTI : 2 ans - Abdehamid ACHOUR : 1 an et 6 mois
 - Nizan KRICHEL : 1 an - Abdeljehil ELJAMAI : 2 ans avec sursis

4^o Arrestation à SOUSSE au mois de novembre de 22 personnes, professeurs, élèves, étudiants et ouvriers. On ignore les raisons de ces arrestations.

5^o Arrestation à SFAX de 2 personnes qui furent interrogées sur leurs relations avec le Front Populaire pour la libération de la PALESTINE : elles recevaient le Journal El-Hadaf. Après l'interrogatoire, elles furent relâchées.

B - A L'ETRANGER

Devant la lutte démocratique du peuple tunisien -en TUNISIE et à l'étranger-, le régime destourien aidé par l'impérialisme ne cesse de renforcer son appareil policier, à l'intérieur comme à l'intérieur du pays.

C'est ainsi qu'en EUROPE, et en FRANCE plus particulièrement, le pouvoir aidé par la police française installe ses consulats et amicales (cellules destouriennes) dans les principales régions et villes où l'immigration tunisienne est active, non pas pour lui apporter un soutien, mais pour

la surveiller et la réprimer comme en témoigne les actions fascistes des barbouzes de la D.S.T tunisienne à LILLE, installés à la tête des amicales et des consulats, ou bien des agences bancaires.

Nous laissons ici les camarades du Rassemblement Démocratique contre la répression en Tunisie s'exprimer à travers leur communiqué de presse :

COMMUNIQUE

A la première heure du dimanche 19 octobre, l'un de nos membre, étudiant tunisien, connu par son militantisme contre la répression en TUNISIE, rentrait chez lui au terme d'une journée de travail. Au coin d'une rue sombre, deux hommes surgirent et, brandissant chacun une arme à feu, lui ordonnèrent de les suivre. A proximité, une GS immatriculée 9937 FK 59 se mettait brusquement en marche. Au volant, son propriétaire, le Président de l'Amicale des Tunisiens à LILLE, dirigeait l'opération.

Surpris et à moitié étourdi, sous l'effet d'un royal coup de crosse reçu d'emblée sur le crâne, la victime n'en opposa pas moins une petite résistance. Le temps nécessaire pour affoler les agresseurs, lesquels -craignant le passage de voitures- se livrèrent, avec un acharnement de type fasciste, au matraquage de leur victime, avant de prendre le large, emportant une pochette contenant des papiers administratifs de première importance et ses clés...

Dimanche 26, le même commando se rendit chez le père militant et entreprit -aussitôt arrivé devant sa chambre- d'en défoncer la porte. Il était trois heures du matin. Paniqué, le militant tenta et réussit l'impossible en se retirant par une fenêtre donnant sur une toiture. En revanche, son père qui lui rendait visite, devait subir les violences des agresseurs, et pire encore, leurs menaces : "nous sommes venus pour le tuer", devaient-ils se plaire à lui répéter. En attendant, ils se sont emparés de plusieurs documents et du passeport du militant...

Ces faits ne sont pas isolés. Au printemps dernier, on s'en rappelle, un barbouze du consulat tenta, à bord de la même GS, et ce au cours d'une véritable chasse à l'homme dans les rues de VALENCIENNES, de renverser un syndicaliste du CSP-UGET, soupçonné d'être à la recherche de contacts avec des travailleurs tunisiens.

Quelques semaines plus tard, le Vice-consul demanda à la police française d'intervenir contre des éléments progressistes tunisiens, venus avec la détermination de rétablir la vérité sur leur pays : une vérité noire, qu'une soirée folklorique -avec couscous et danse du ventre- s'efforçait de voiler.

Mais le plus grave reste cette impression de terreur qui se dégage d'un immeuble, depuis peu gardé par deux policiers français. Non seulement le Consulat de Tunisie à Lille est devenu un vaste fief de barbouzes et d'indics, mais les services consulaires y sont aussi, désormais hypothéqués et l'intimidation bat son plein...

Aujourd'hui, au delà de l'intimidation, c'est un vent de fascisme ouvert qui souffle sur les milieux progressistes tunisiens à Lille. La riposte n'est que plus impérieuse. D'autant que les événements de Lille offre à l'opinion publique un fond d'illustration -vérifiable et vérifié- de la montée et de l'étendue des pratiques fascistes en TUNISIE.

Cela appelle dans l'immédiat, un élan de solidarité envers le mouvement démocratique tunisien à Lille (I), en même temps qu'il suppose une vague d'indignation généralisée, à même de signifier aux autorités tunisiennes la stupeur de l'opinion internationale devant le renforcement des tendances fascisantes du régime de Bourguiba, et d'affirmer sa volonté de maintenir sa pression pour la libération de l'ensemble des prisonniers politiques (d'opinion) en Tunisie et pour que cessent les menées répressives du Destour à l'étranger.

(I) Adresser messages de solidarité aux RA.DE.REP.T - C/O R. BCOUCHE. B.P 3613
LILLE CEDEX 59 000
CSP-UGET - 49 rue de Valmy. LILLE 59 000

Fait à Lille le 14/II/1975

29 La presse tunisienne a rapporté dans son compte-rendu du procès de septembre dernier, que Hella Boushabaz aurait écrit une lettre de pardon Notre Cité à lui, reçu des informations de source sûre, indiquant cette déclaration. La seule lettre qu'elle ait écrite pendant son arrestation est une demande d'assister à l'enterrement de son père mort pendant sa détention, ce qui fut accordé. Après l'enterrement, elle fut revenue en prison, en attendant son jugement.

Une fois de plus, le pouvoir n'hésite pas à utiliser les plus bas moyens pour discréditer les militants démocrates, en lançant son venin pour faire douter les masses tunisiennes du dévouement des militants à la cause de notre peuple pour l'indépendance et la démocratie.

D E M E N T I

1^o Bourguiba se vante, dans son style de comédien et de démagogue, lors de son discours du 16 novembre 75 d'avoir gracié 8 prisonniers qui lui avaient fait parvenir des demandes de grâce.

Notre Comité a reçu une contre-information précise concernant ce mensonge habituel. En effet, nous défions Bourguiba et le pouvoir Destourien de publier la moindre lettre attestant que Melle Sassia ROUISSEI, Larbi EL OUNI, Bouraoui ZGHIDI et Racuf ZGHIDI ont demandé le pardon ou la grâce.

En fait, le régime réactionnaire ne voulant pas s'avouer vaincu a toujours recours à cette vile méthode pour dénigrer le mouvement démocratique et de revaloriser son "prestige" qui ne cesse de se dégrader.

2^o La presse tunisienne a relaté dans ses compte-rendu du procès de septembre dernier, que Melle Teiza MEHREZ aurait écrit une lettre de pardon. Notre Comité a lui, reçu des informations de source sûre, infirmant cette déclaration. La seule lettre qu'elle ait jamais écrit pendant son arrestat on est une demande d'assister à l'enterrement de son père mort pendant sa détention, ce qui fut accordé. Après l'enterrement, elle est revenue en prison, en attendant son jugement.

Une fois de plus, le pouvoir n'hésite pas à utiliser les plus bas moyens pour discréditer les militants démocrates, en lâchant son venin pour faire douter les masses tunisiennes du dévouement des militants à la cause de notre peuple pour l'indépendance et la démocratie.

Je me suis rendu à Tunis pour le compte de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, pour assister -en tant qu'observateur judiciaire- au procès qui se déroulait devant la Cour de Sécurité de l'Etat depuis le 16/6/1977.

J'ai fait l'objet d'une mesure de refoulement à l'aéroport de TUNIS ; ce n'est pourtant pas la première fois que j'effectue de telles missions pour le compte de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme à l'étranger : j'ai notamment été une dizaine de fois en GAMBIE, sous le régime des colonels, au Maroc, etc... ; mais c'est la première fois que je fais l'objet d'une mesure de refoulement. Il y a déjà eu des précédents en ce qui concerne la TUNISIE, puisqu'une dizaine d'avocats et de juriste, membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme ou d'Amnesty Internationale ont été -avant moi- refoulés ou expulsés.

Ce qu'il y a de nouveau cette fois-ci, c'est que le refoulement a été fait à l'aéroport, alors qu'en général, la police -la D.S.T. tunisienne- se saisissait des observateurs au cours du procès : c'est-à-dire, qu'elle profitait des interruptions de séance pour se saisir manu militari des observateurs judiciaires et les reconduire à l'aéroport.

J'ai donc été refoulé dans les conditions suivantes. Tout d'abord, les passagers sont soumis à un contrôle très strict, comme je n'en ai jamais vu à aucune frontière, et à un interrogatoire portant sur la profession, la citoyenneté, sur les raisons qui les amènent à TUNIS, sur l'endroit exact où cette personne allait se rendre de manière à ce qu'elle puisse être contrôlée en fonction d'une liste de débarquement. J'ai indiqué que j'étais avocat et que je venais assister au procès qui allait se dérouler devant la Cour de Sécurité de l'Etat. On m'a dit de côté, et le Chef de la police des frontières m'a signifié verbalement un ordre de refoulement. J'ai protesté vivement, et je lui ai demandé de me communiquer cet ordre par écrit. Je lui ai demandé de plus de quelle autorité émanait cet ordre : il m'a dit qu'il venait du Chef de la police ; j'ai pensé qu'il s'agissait du Directeur de la D.S.T. et que l'ordre devait lui être donné directement du Ministère de l'Intérieur. J'ai également demandé à pouvoir joindre l'Ambassadeur de France, cela ne m'a pas été accordé, puis j'ai demandé de pouvoir communiquer avec le Ministère des Affaires Etrangères tunisien afin de protester et de connaître les raisons d'une telle mesure. Il m'a été refusé de communiquer avec l'extérieur, et on m'a demandé de saisir le Ministère des Affaires Etrangères français à PARIS, et de suivre le canal diplomatique habituel.

C'est une mesure qui le dépasse, car je n'étais pas mis en cause personnellement, mais, parce qu'avocat et représentant de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, je venais assister à un procès auquel on ne voulait aucune présence étrangère et en tout cas aucun juriste international pour un contrôle des débats.

Cette mesure a d'ailleurs été générale pendant tout le procès, un avocat parisien qui était arrivé dans les mêmes conditions et avec le même mandat, le matin de mon arrivée a lui aussi été refoulé. C'est une mesure extrêmement rare. Nous ne trouvons que quelques précédents : si il y a eu de telles mesures pour la TUNISIE, il n'y en a eu pour l'ESPAGNE, quelques uns pour le MEXIQUE, le CHILI, mais même pour les pays très répressifs, il est très rare qu'il y ait des refoulements d'observateurs d'une organisation internationale accréditée auprès de l'O.N.U et auprès du Conseil de l'Europe -comme c'est le cas pour la Fédération Internationale des Droits de l'Homme- alors même que le pays dans lequel l'observateur se rend est lui-même membre de l'organisation de l'O.N.U.

C'est une mesure également frappante, car j'ai déjà eu l'occasion de me rendre en TUNISIE à un procès qui se tenait en avril 1975 devant le Tribunal correctionnel, pour juger de délits assez similaires à ceux qui étaient re-

prochés aux 101 personnes déferées devant la Cour de Sécurité de l'Etat lors du procès du 20/04, c'est-à-dire essentiellement des délits d'opinion.

En 1975, j'ai pu assister au procès, rendre visite au Président, lui dire que la Fédération Internationale des Droits de l'Homme s'énouait de voir que de tels procès existaient en TUNISIE, lui dire que j'avais pu contacter chacun des avocats séparément, étudier avec lui le dossier, voir avec lui que le dossier était vide, et qu'il n'y avait que délit d'opinion. Le Président n'avait reçu courtoisement, j'avais expliqué qu'en TUNISIE on ne condamnait jamais pour des délits d'opinion et que si les personnes étaient renvoyées devant son Tribunal, c'était qu'elles avaient commis des délits ou des crimes ou des faits (il insistait sur le mot faits) et que si jamais cela n'était pas prouvé, la juridiction serait extrêmement clément. Le résultat, c'est que sur les 101 inculpés de ce procès d'avril, 10 personnes furent relaxées - chose très rare - et que 12 ou 13 personnes sortaient le soir même en liberté, et que le dirigeant de l'organisation qui avait été renvoyé devant le Tribunal sortait lui-même 2 ou 3 mois après le procès. C'était donc un verdict de grande clémence qui suivait un verdict beaucoup plus dur, touchant des amis de ces arçons et de ses filles (pour la plupart jeunes étudiants et jeunes professeurs) qui étaient jugés ce jour-là, puisqu'un mois auparavant 5 personnes d'une autre organisation à qui l'on reprochait les mêmes faits étaient condamnés à 2 ans et 2 à 5 ans.

La Juridiction tunisienne s'était montrée extrêmement clément cette fois-ci, et je l'avais indiqué au Procureur et à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme - les observateurs n'ont pas l'habitude de "crier au loup" à tort et à travers - et quand un procès se déroule dans des conditions régulières, nous avons généralement l'habitude de le proclamer hautement, et à la suite de ce procès, un télégramme avait été adressé aux autorités tunisiennes et communiqué à la presse...

... A la suite de ce procès, le Tribunal Correctionnel de TUNISIE avait reçu une sorte de bon point de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme à qui c'est le rôle de dire hautement quand les choses se passent bien et de le proclamer. Comme je l'ai indiqué, il y avait quelques sourdines en ce qui concernait la détention dans les locaux de la police et des tortures qui étaient relevées et dont j'avais dû constater des traces à l'audience. Si les juges et le procureur lui-même semblaient à la fin de ce procès assez contents, il n'en était pas de même de la police et j'ai été personnellement pris à partie à la fin du procès par le Directeur de la D.S.T. qui me dit : "Alors vous êtes content" en ayant l'air de me dire : "ces juges ne font pas leur devoir, visiblement, ils tiennent compte de l'opinion internationale, et cela ne se passe pas bien quand il y a des observateurs internationaux". Le résultat, c'est qu'à la suite de ce procès, la Fédération a envoyé environ une dizaine d'observateurs et que tous ont été renvoyés. Alors, on peut sérieusement s'interroger sur les motifs de ces renvois. Il est tout trouvé, et on peut dire que le Gouvernement tunisien, la police exactement qui joue un très grand rôle dans l'Etat tunisien, veut avoir les coudées franches non seulement au moment de l'arrestation mais notamment jusqu'au verdict, et que, pour avoir les coudées franches, il faut que les Juges obéissent aux ordres qui leur sont donnés et qu'ils ne doivent en aucune manière être influencés par l'opinion internationale, ni par la Constitution tunisienne, ni par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Je voulais rappeler ce précédent, car il est significatif. En ce qui concerne le procès du mois de septembre, je serais pratiquement amené à faire aujourd'hui un procès-verbal de carence en disant "je suis arrivé à TUNISIE, je suis resté 1/4 d'heure sur l'aéroport et je ne connais rien de ce procès".

Cependant, j'ai pris soin en arrivant à PARIS, le 21, de téléphoner à certains des avocats pour leur dire que des observateurs internationaux avaient été envoyés à TUNIS, mais que le Gouvernement tunisien les avait faits refouler ou expulser. En effet, il fallait que les avocats le sachent il fallait également que les détenus puissent le savoir. J'ai également interrogé les avocats sur le déroulement des débats. J'ai pu apprendre et cela a été confirmé, qu'ils ont appris la date du procès à la dernière seconde - quand on sait qu'au cours de ce procès étaient jugés 101 personnes, on peut considérer que c'est une atteinte extrême et grave au droit de la défense que de communiquer un dossier 4 heures à l'avance à des avocats qui n'ont, matériellement pas eu le temps d'en prendre connaissance, ni d'en discuter avec leurs clients. C'est également arrivé - ce que la presse a annoncé -, qu'à la suite d'un incident qui avait été créé par les avocats qui étaient sortis de la salle d'audience le premier jour, refusant de se prêter à cette mascarade, le procès avait été retardé, le que quel genre, que certains avocats avaient été violemment puis à parti par le Président du Tribunal qui voulait faire respecter un ordre un peu brutal, et s'échappant des derniers de faire leur travail. J'ai aussi appris que la défense, ne pouvait pas, comme elle l'avait fait au cours de certains procès en 1971 notamment, s'exprimer autant qu'elle le voulait et de la manière dont elle le voulait, étant coupé sans arrêt par le Président du Tribunal qui ne les laissait pas, notamment le MARZOUK, s'exprimer comme il le voulait ce qui a entraîné son départ de la salle.

Je ne parlerai pas davantage de ce procès puisque je n'étais pas présent, je ne pouvais pas vous dire comment cela s'était passé, mais je voudrais insister sur un point : à la veille du voyage de M. Giscard d'Estaing en TUNISIE, je crois qu'il est du devoir de l'opinion internationale d'exiger de la TUNISIE qu'elle dévoile son véritable visage, parce que nous en avons assez de voir présenter ce pays comme un pays démocratique et le voir prendre des décisions aussi graves que le refoulement d'un observateur judiciaire international, bien entendu, ce qui est grave, c'est ce que cela recouvre comme tortures, comme sévices auxquels sont soumis les détenus et comme violation grave des droits de l'homme et de la défense au cours des procès. Il faut que la TUNISIE dévoile son véritable visage, nous ne pouvons pas nous contenter de ce visage démocratique dont elle s'est parée jusqu'à présent au mépris des faits. Il faut que la presse internationale exige de savoir si la TUNISIE est un pays démocratique comme elle le prétend ou bien si c'est un régime policier dans lequel le Directeur de la D.S.T., le Ministre de l'Intérieur font la loi et demandent aux autres ministres, à celui de la Justice en particulier, aux Juges de respecter cette loi.

Il faut qu'il y ait des protestations de la presse et de l'opinion internationale, et en tout cas, que la presse internationale relate ce qui s'est passé, parce que c'est extrêmement grave.

En dernier lieu, à la veille du voyage de M. Giscard d'Estaing en TUNISIE, il faut que la presse et l'opinion française se mobilisent afin que le Président de la République ne se contente pas d'aller dans l'île de DJERBA... mais qu'il interroge les autorités tunisiennes sur ce qui se fait en TUNISIE, car la France ne peut pas continuer à passer sous silence de tels faits et à couvrir de tels abus.

Je crois donc qu'il est du devoir de la Presse démocratique de souligner cela, de la presse française et de souligner tout particulièrement pour que la population française sache véritablement ce qui se passe en TUNISIE, avant le départ de M. Giscard d'Estaing qui pourra - s'il le désire - interroger les autorités tunisiennes sur ces points.

81

...En ce qui concerne les constatations qui ont pu être effectuées par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, par l'intermédiaire de M. Alain ARTIANT et de M. Edouard LIL, pour ce qui est du procès qui s'est déroulé à TUNIS le 26 septembre, nous ne pouvons tirer que des conclusions négatives.

...La Fédération Internationale des Droits de l'Homme tire de ce refus d'empêcher des observateurs internationaux de pénétrer sur le sol tunisien un certain nombre de conclusions.

Tout d'abord, elle s'étonne de ce qu'un tel refus émane d'un pays comme la TUNISIE. On vous a dit les pratiques arbitraires du régime tunisien - nous n'avons pas à porter de jugement là-dessus -, mais il est évident qu'il y a des indices pour le moins troublants. Ceci étant, ce régime essaie de passer pour un régime libéral aux yeux de l'opinion internationale. Je dois dire, d'ailleurs, que en parti, parfois, il y réussit, et c'est là un premier motif d'inquiétude et d'étonnement, que ce pays qui veut malgré tout se donner une certaine apparence de libéralisme aux yeux de l'opinion internationale puisse se retrouver en gracieuse compagnie avec l'ESRAG pour ce qui est du refoulement des observateurs internationaux, voilà une première conclusion que nous pouvons tirer, ce qui est pour le moins troublant.

La deuxième conclusion que je peux faire au nom de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, c'est que celle-ci, lorsqu'elle se rend dans un pays, y va pour rendre des rapports qui sont aussi objectifs que possible.

Lorsque des observateurs sont allés assister à des procès en TUNISIE, ils ont pu constater les aspects négatifs bien sûr - c'est le cas dans ce procès des pratiques policières -, mais aussi des aspects positifs qu'ils n'ont pas hésité à dire. Autrement dit, nous ne voyons pas pourquoi aujourd'hui le Gouvernement tunisien prend une mesure aussi sévère à l'encontre de représentants de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme alors qu'on ne peut reprocher à celle-ci d'avoir montré un manque d'objectivité particulièrement flagrante, et que, bien au contraire, nous avons essayé de peser nos mots et de rapporter que ce qui avait pu être vu. Cette attitude - je dois ici citer une anecdote qui illustre la contradiction de la pratique du Gouvernement tunisien - est d'autant plus étonnante que la F.I.D.H. se trouve contrainte à assister à une conférence qui doit se dérouler à TUNIS sous l'auspice des Nations Unies et qui doit porter sur les problèmes des travailleurs migrants, sur leur sort - c'est bien là un problème qui touche de près la TUNISIE. N'est-il pas étonnant que nous, F.I.D.H., soyons invités par la TUNISIE ; cela signifie je pense que le Gouvernement nous reconnaît par certains côtés comme une organisation humanitaire internationale digne d'intérêt. Mais, ce qui m'a d'autant plus frappé, c'est qu'en examinant l'ordre du jour de cette conférence, j'ai vu qu'on y discuterait de l'action menée en faveur des travailleurs migrants, grâce à l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunions pacifiques. Autrement dit, on va discuter là-bas à TUNIS, de la liberté d'expression, d'association ETC... en ce qui concerne les travailleurs migrants alors que sur le sol tunisien, il est à peu près évident que toutes ces libertés sont refusées. Cependant, il s'agit là de quelque chose de particulièrement intéressant pour montrer quel peut être l'état d'esprit du Gouvernement tunisien, et nous n'avons pas manqué, notamment à l'aide des lettres adressées aux ministres de l'Intérieur et de la Justice tunisiennes, d'attirer leur attention sur ce point, ce qui ne manquera pas de les mettre - pour le moins - en porte à faux. (voir lettre en annexe de la F.I.D.H.)

Pour ce qui est des conclusions plus précises concernant le procès lui-même, et la violation des Droits de la Défense, il y en a une que nous pouvons tirer c'est qu'un principe élémentaire du droit de la défense

... / ...

n'a pas été respecté : celui de la publicité des débats ; cela est bien certain puisqu'on a interdit à des personnes (étranger, avocat...) qui désiraient assister à un procès de s'y rendre. Ce principe de la liberté des débats qui est parfaitement essentiel pour ce qui est du bon déroulement du procès n'a donc pas été respecté, cela nous pouvons l'affirmer.

Par ailleurs, nous avons un certain nombre d'indices que nous n'avons pas pu constater mais qui nous choquent quand même dans ce procès et qui vous ont été révélés par le HARTMANN et que nous avons pu relever dans la presse. Il s'agit de certains incidents assez culturellement troublants, tels que ce professeur qui après avoir applaudi la déclaration d'un détenu s'est trouvé condamné à 15 jours de prison pour outrage à magistrat, sur le champ, de même que 2 inculpés ont été condamnés, sur le champ, pour le même motif, l'un à 2 ans de prison, l'autre à 6 mois. Voilà des pratiques que l'on peut dénoncer. La F.I.D.H ne les a pas vues (mais elle en a eu connaissance). On l'a empêché d'assister à ce procès, mais elle peut tout de même dénoncer ces informations objectivement annoncées dans la presse.

Ce que la F.I.D.H peut encore constater, sur ce procès, ce sont les chefs d'inculpation qui ont été retenus et les peines qu'ils ont entraînés :

- maintien d'associations non reconnues,
- complot contre la sûreté de l'Etat, (n'est-ce pas là un critère très vague),
- et, ce qui est encore plus affligeant, diffusion de fausses nouvelles et outrage au chef de l'Etat, qui valent à certains détenus d'être condamnés à 1 ou 2 ans de prison : ce qui est tout de même cher payé.

Je n'aurais pas le mauvais goût de faire le rapprochement trop prononcé avec l'Espagne, car il y a une différence de degré capitale entre la peine de mort et la détention, mais on ne peut s'empêcher de relever toutefois qu'en Espagne il y a eut des gens qui ont été... condamnés à mort pour une accusation de prétendus meurtres (je ne porte pas de jugement s'il sont coupables ou non). En TUNISIE, on va en prison pour 5 à 6 ans pour diffusion de fausses nouvelles, outrage au Chef de l'Etat etc... Est-ce si fondamentalement différent de ce qui se passe en Espagne. C'est une question que je pose à la presse, et je la pose aussi parce qu'il a été commode pour la TUNISIE que ce procès se soit déroulé au moment des événements d'ESPAGNE, c'est à dire à un moment où cela leur semblait propice, en avertissant les avocats 48 heures à l'avance, ce qui a toutefois valu un report de quelques jours.

... Pour conclure, face à la gêne que provoque ce refus des observateurs judiciaires, qui ne lui permet pas d'accomplir sa mission, la F.I.D.H s'interroge sur le comportement qu'elle doit adopter vis à vis du Gouvernement Tunisien. Je pense que pour cette fois, nous allons essayer de nous montrer tout à la fois ferme dans notre condamnation de l'attitude actuelle du Gouvernement tout en lui laissant entendre que s'il la renouvelle, il s'exposera à des pressions défavorables de l'opinion internationale.

Il est bien entendu que si une nouvelle fois, au cours d'un autre procès, un envoyé de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme se trouvait être expulsé, il faudrait en tirer les conclusions qui s'imposent.

INTERVENTION DE M. Jean Pierre DARIENT, Membre
d' AMNESTY INTERNATIONALE - Section Française....

... AMNESTY INTERNATIONALE s'associe à tout ce qui a été dit par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, puisque l'année dernière, en 1974, c'était à notre tour de tenir une conférence de presse puisque Me Monique Desfargues, qui était allée assister au Procès à TUNIS, avait été expulsée manu militari, dans les conditions qui vous ont été décrites.

... Après le rapport de la F.I.D.H., je ne me sens que plus libre pour dire qu'en ce qui concerne les tortures, nous avons un certain nombre de dossiers très accablants. Nous avons en effet recueilli des témoignages de Tunisiens ayant subi cette répression et qui ont pu en parler par la suite après avoir quitté la TUNISIE ; et d'étrangers qui ont eux-aussi été torturés tel le Français Cantal du Parc, et l'Allemande Maria HAECHELT, ce qui a donné lieu à la publication d'articles dans la presse allemande et même à des émissions de radio et de télévision. Il n'y a donc aucun doute sur ce point là et la position d'AMNESTY INTERNATIONALE est de demander au Gouvernement tunisien de mettre un terme à ces pratiques et de veiller à ce qu'elles ne se renouvellent pas.

Si AMNESTY INTERNATIONALE intervient également pour parler de ce dernier procès, c'est parce que de toute évidence, il l'agit une fois encore d'un jugement pour délit d'opinion. Or, A.I. a depuis quelques années déjà adopté un grand nombre de prisonniers condamnés au cours de procès d'opinion analogues en TUNISIE. Nous nous sentons donc concernés, et nous estimons que les gens que nous avons pris sous notre protection n'ont rien à faire en prison, quelque soient les opinions politiques qu'ils ont manifestées, et bien qu'ils les aient manifestées par écrit, comme c'est leur droit au regard de la Constitution Tunisienne et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Nous pensons d'ailleurs que grâce à la pression d'AMNESTY INTERNATIONALE et à celle d'autres groupes en général, sur le Gouvernement tunisien, des améliorations sensibles des conditions de détention ont pu être faites.

Devant la position très ferme d'A.I que je rappelais dans l'article paru dans LE MONDE du 26 septembre, la Presse tunisienne a cru bon de répondre par des arguments fallacieux et sans valeur puisque lorsqu'elle affirme que "ce sont des gens qui ont recouru à la violence, qui ont essayé de tirer sur des policiers qui venaient les arrêter", je constate que les personnes accusées de ces faits ont été l'une acquittée, l'autre condamnée à 7 ans de prison, sans que ce délit ait été retenu dans l'inculpation.

Les seuls reproches qui leur soient adressés, en fait, c'est d'avoir tenu des réunions, distribué des tracts, édité un journal : c'est-à-dire rien qui ne relève de complot contre la sûreté de l'Etat. Ce qui se passe en TUNISIE, et ceci est vrai depuis 1966 au moins -et peut-être avant- c'est qu'il suffit qu'il se tienne une réunion qui ne soit pas une réunion provoquée par le Parti unique détenant l'ensemble des pouvoirs pour qu'elle soit définie comme complot contre la Sûreté de l'Etat.

Par conséquent, nous considérons à A.I que ces personnes sont uniquement coupables d'avoir usé de la liberté de réunion que leur reconnaît solennellement la législation internationale

... / ...

Fédération internationale des droits de l'homme, depuis l'année dernière, en 1971 c'était à notre tour de venir en conférence de presse puis que le groupe Desbrières, qui était allé assister au procès à TUNIS, avait été expulsé

Pour conclure, je dirai qu'à AMNESTY INTERNATIONALE, nous continuons à demander très vigoureusement qu'il soit mis un terme aux pratiques de torture en TUNISIE et qu'une amnistie générale soit accordée pour tous ces délits qui n'en sont pas, et en effet, la section française d'A.I. se sert des responsabilités particulières pour appeler à cette amnistie et pour attirer l'attention sur ces irrégularités, après avoir dans la mesure où nous sommes à quelques semaines du voyage de Monsieur Giscard d'Estaing en TUNISIE.

Si AMNESTY INTERNATIONALE intervient à l'occasion de ces procès, c'est parce que, toute évidence, il s'agit une fois encore d'un jugement pour délit d'opinion. Or, A.I. a déjà quelques années déjà adopté un grand nombre de résolutions condamnant au cours de procès d'opinion analogues en TUNISIE. Nous nous sommes donc concernés, et nous estimons que les gens que nous avons pris sous notre protection n'ont rien fait de raisonnable, quelques soient les opinions politiques qu'ils ont manifestées, et bien qu'ils les aient manifestées par écrit, car c'est leur droit au regard de la Constitution Tunisienne et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Tous pensons d'ailleurs que grâce à la pression d'AMNESTY INTERNATIONALE et à celle d'autres groupes en général, par le gouvernement tunisien, des améliorations seraient les conditions de détention ont pu être faites. Devant la position très ferme de A.I. que je rappelle dans l'article paru dans le HUMANISME de la semaine dernière, la presse tunisienne a cru bon de répondre par des arguments fallacieux et sans valeur juridique lorsqu'elle affirme que "ce sont des gens qui ont recouru à la violence, qui ont essayé de tuer aux des policiers qui venaient les arrêter". Je constate que les personnes accusées de ces faits ont été l'une capturée, l'autre condamnée à 7 ans de prison, sans que ce délit ait été retenu dans l'inculpation.

Les seules réponses qui leur soient adressées, en fait, c'est d'avoir tenu des réunions, distribué des tracts, édité un journal : c'est-à-dire rien qui ne relève de ce qui est contraire à l'État. Ce qui se passe en TUNISIE, et ce qui est très regrettable, c'est que la réunion proposée par le Parti unique détient l'essentiel des pouvoirs pour qu'elle soit délimitée comme complet contre la liberté de l'État.

Par conséquent, nous considérons à A.I. que ces personnes sont uniquement coupables d'avoir usé de la liberté de réunion que leur reconnaît solennellement la Déclaration internationale

Par conséquent, nous considérons à A.I. que ces personnes sont uniquement coupables d'avoir usé de la liberté de réunion que leur reconnaît solennellement la Déclaration internationale

Par conséquent, nous considérons à A.I. que ces personnes sont uniquement coupables d'avoir usé de la liberté de réunion que leur reconnaît solennellement la Déclaration internationale

EXTRAIT DE LA DECLARATION DE NOTRE COMITE A L'OCCASION DE LA VISITE
DE V.G. d'ESTAING EN TUNISIE LE 6 NOVEMBRE 1975

A l'occasion de la visite de GISCARD D'ESTAING en TUNISIE, BOURGUIBA a multiplié les déclarations et les interviews dont l'aspect démagogique n'échappe à personne. La TUNISIE a-t'il déclaré "est un pays stable, sérieux, où il fait bon vivre, où il n'y a pas de grèves, pas d'attentats, où la sécurité est assurée. Tout cela parce qu'il y a un parti fort."

Mais qu'en est-il de la situation réelle en TUNISIE ?

Cette situation là ne se reflète ni à travers cette déclaration démagogique, ni à travers les déclarations optimistes à souhait des propagandistes du régime. La situation du peuple tunisien se concrétise par des luttes sur tous les fronts et par la avec laquelle le régime espère résoudre les problèmes sociaux-économiques :

- cherté de la vie aggravée par la spéculation et l'affairisme ;
- chômage et blocage des salaires : actuellement plus de 400 000 chômeurs.

Le peuple tunisien lutte contre l'exploitation des masses laborieuses par une bande d'affairistes et par l'impérialisme. Cette exploitation a été renforcée par la loi scélérate du 27 avril 1972 qui fait de la TUNISIE une autre zone franche pour le capitalisme. Cette exploitation des travailleurs est doublée par la répression. Voici ce qu'a déclaré Muller, le magnat du textile allemand : "Ici, quand ils font grève ils sont punis, je n'ai qu'à appeler la gendarmerie ou l'Agence de l'Emploi et on n'en parle plus". Et un industriel tunisien d'ajouter "mon souci est d'abord le bien des autres, c'est-à-dire celui de mes ouvriers. Ils sont trop enclins à la paresse. Alors, je n'évite pas à leur rappeler leurs obligations. Je veux laisser sur mon passage des traces."

1) Les ouvriers réagissent par de nombreuses grèves toujours plus longues et plus dures. Il ne se passe pas un jour sans qu'il y ait des grèves pour des revendications économiques et syndicales.

2) Les paysans luttent contre l'exploitation par les gros propriétaires (1,6 % des riches propriétaires possèdent le 1/3 des terres fertiles) Ils se sont opposés violemment aux forces de la gendarmerie comme dernièrement à ZAGHOUAN.

3) La situation de l'enseignement est très critique (renvois massifs, sélection très dure) En effet, la scolarisation dont pourtant se targue le régime comme d'une réussite est fort inégale : elle est de 92 % à MONASTIR, ville natale de BOURGUIBA, mais n'est que de 45 % dans le gouvernorat de SIDI BOUZID. Chaque année, 100 000 élèves environ sont renvoyés.

Mais qu'attend donc BOURGUIBA de la visite de GISCARD ?

Pour sortir de la crise le régime tunisien a frappé à toutes les portes. Force est de constater que les secours n'affluent pas. Principale exportation du pays l'huile d'olive et les phosphates ne se vendent plus. Le déficit commercial s'élève pour les 6 premiers mois de l'année 75 à 120 millions de dinars.

La presse tunisienne s'est faite l'écho des difficultés de la Commission Tuniso-Américaine. Les relations avec le marché commun périclitent (CF Les problèmes avec l'ITALIE). A la conférence TUNISIE-CEE, un négociateur européen a déclaré : "il ne faut pas croire en l'idée d'une justice immanente qui rétablirait au profit des uns l'inéquité dont les autres ont longtemps bénéficié" (Dialogue n° 54)

C'est dans ce contexte de crise économique et politique que BOURGUIBA attend la solution miracle, dans le resserrement des liens économiques avec le système néo-colonialiste et plus particulièrement avec le patronat français représenté en la personne de GISCARD d'ESTAING, ouvrant ainsi le pays davantage au pillage.

BOURGUIBA s'apprête donc à quémander l'aide de Giscard d'Estaing pour :

- accepter un contingent supplémentaire d'immigrés lui permettant de se débarrasser d'une partie des chômeurs.

Parlant des immigrés, BOURGUIBA a déclaré : "Nous sommes satisfaits de leur

... / ...

SITUATION, la meilleure preuve c'est qu'ils ne reviennent pas ou rarement".
d'ajouter "Nous avons l'intention de formuler des suggestions pour que ceux
qui partent soient remplacés".

- soutenir les négociateurs tunisiens pour l'intégration de la TUNISIE dans le
marché commun. En témoigne la déclaration de l'ex-ministre de l'économie,
aujourd'hui patron de l'A.P.I (Agence pour la Promotion des Investissements)
"Nous éprouvons à l'égard de Paris une sorte de répit amoureux. Nous attendons
beaucoup de la France et celle-ci ne répond pas toujours à nos demandes et à
nos espoirs".

En attendant la réponse du Père Noël à ces espoirs lointains ; la répres-
sion, principal signe de continuité du régime destourien, fait rage : de 72 à 75
le régime a monté une dizaine de procès durant lesquels comparaitront plus de
400 militants (entre autres les procès des 202 d'août 74 et des IOI de septembre 75)
Les prisonniers politiques, torturés sauvagement, sont dans des conditions d'hygiène,
d'alimentation et de santé inhumaines et révoltantes.

Du reste, la coopération entre le régime destourien et le gouvernement
français se concrétise davantage dans la collaboration de la police française
raciste et néo-coloniale d'une part, et les truands et criminels à la solde des
consuls tunisiens d'autre part. Les exemples de cette collaboration abondent :
Marseille, Lille, St-Etienne, Lyon, Paris. Les provocateurs -armes à la main-
pénètrent dans les meetings d'information sur la TUNISIE pour semer la panique
et la terreur. Tentatives d'assassinats et expulsions enrichissent l'actif de
cette collaboration :

Que BOURGUIBA et GISCARD D'ESTAING sachent que le peuple tunisien n'est
pas dupe de ces manoeuvres, que sa lutte pour la démocratie et l'indépendance
résistera au complot et à la répression

NOUS EXIGEONS :

- L'AMNISTIE ET LA LIBERATION IMMEDIATE DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES
- QUE LES PRATIQUES POLICIERES ET REPRESSIVES CESSENT
- LES LIBERTES DEMOCRATIQUES POUR LE PEUPLE TUNISIEN

Paris, le 6 novembre 1975

A PROPOS D'UNE EXPULSION

Ces jours derniers Béchir Arfaoui, un ouvrier immigré tunisien, connu pour ses idées progressistes, nationales et antimpérialistes vient d'être frappé arbitrairement d'une mesure d'expulsion en raison de son intervention courageuse auprès de la police française pour défendre d'autres ouvriers, deux exactement, immigrés comme lui, que la police a interpellés et voulait menacer par ses méthodes intimidatoires et humiliantes sous couvert de vouloir vérifier leurs papiers.

Le Comité dénonce énergiquement ces méthodes de la police répressive française et décèle également dans ce geste odieux une odeur de racisme persistant contre les immigrés, arabes et africains en particulier.

Un tel comportement prend une dimension plus sérieuse et requiert la vigilance et la mobilisation de tous les immigrés et de toute l'opinion anti-raciste et démocratique française et étrangère, car il se place dans le cadre de la crise économique et du chômage grandissant que connaît le capitalisme français d'un côté, de l'autre ce comportement semble comme toujours bénéficier de la complicité du gouvernement tunisien qui garde le silence comme d'habitude face à un tel événement.

N'est-ce pas là un empêchement par la force, de part et d'autre des gouvernements français et tunisien de toute liberté d'expression et de luttes des immigrés? Nul n'en doute.